

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE DENGES

Séance du 11 octobre 2021
Présidence M. Grégoire TAVERNIER

Le Conseil communal de Denges

- vu le préavis de la Municipalité N° 5/2021 du 25 août 2021
- ~~vu le rapport de la commission chargée de son étude~~
- entendu le rapport de la commission des finances == gestion-finances
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

DÉCIDE

- a) D'adopter l'arrêté d'imposition pour les années 2022-2023-2024 au taux de 62.0 de l'impôt cantonal de base et de maintenir le taux en vigueur pour toutes les rubriques faisant l'objet de l'arrêté d'imposition.

- b) Que les ratifications légales demeurent réservées

Ainsi délibéré en séance du 11 octobre 2021

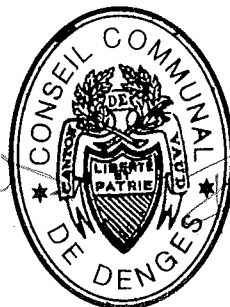
Extrait fait à Denges le 12 octobre 2021

POUR LE CONSEIL COMMUNAL

Le Président

La Secrétaire

G. Tavernier



F. Palpacuer